PROGRAMME DE FORMATION

- Intitulé officiel de la formation : Titre Professionnel Assistant de vie aux familles

- Validation prévue : Titre Professionnel
- Service de validation : DRIEETS
- Mode de validation : Epreuves ponctuelles
- Dates prévisionnelles des épreuves :
- Horaires : Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h00 – 16h30

Bénéficiaire :

- Durée totale de l'action : 770h dont
- 630h **en présentiel** de formation technique
- 140h de stage en entreprise

CALENDRIER DE REALISATION

Dates de réalisation prévues : selon le calendrier

Congés : selon le calendrier

IFE-BAT 189, rue d'Aubervilliers 75018 Paris - ✆ 01 40 31 78 26 - Fax : 01 42 09 46 93 - ife_bat@yahoo.fr
Organisme de Formation régi par la loi de 1901. Fournisseur exonéré de la procédure TVA
N° d'enregistrement : 119 30 554 993 – Code APE : 9499Z - N° de SIRET : 495 389 637 000 28

OBJECTIFS :

- Préparer et présenter les participants aux épreuves du Titre Professionnel Assistant de vie aux familles et les doter des premières capacités professionnelles nécessaires à l'exercice du métier visé.

PUBLIC VISE :

- Salariés et demandeurs d'emploi au projet confirmé dans les métiers d'auxiliaire de vie ou de garde d'enfant à domicile

PRE-REQUIS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

Le stage s'adresse à des personnes ayant :

- le niveau 3ème ou équivalent en formation générale et/ou niveau A2-B1 en français
- un projet professionnel confirmé pour préparer un Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- une aptitude au travail debout prolongé et aucune contre-indication médicale au port de charges lourdes

CONDITIONS D'ADMISSION et MODALITES D'INSCRIPTION

- Réussir l'entretien et les tests de sélection
- Sur rendez vous

MOYENS TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES ET ENGAGEMENTS

- Appartement pédagogique équipé d'une cuisine aménagée, une salle d'eau avec toilettes, un espace petite enfance avec une table à langer, un berceau, une baignoire pour enfant, un transat, une chaise-haute, des poupons et du matériel de puériculture, un lit médicalisé, un fauteuil roulant, une planche de transfert,
- Salle multimédia pour la recherche action avec un postes individuels
- Salles de cours pour les formations générales conformes selon les normes de l'E.N.
- Centre de ressources et de documentation au service des formations
- Equipe de formateurs qualifiés, expérimentés et spécialistes dans la préparation au TP
- Individualisation des parcours de formation
- Accompagnement individuel pour la recherche de stage et/ou d'emploi
- Suivi personnalisé pendant la formation
- Enquête satisfaction

Modalités d'évaluation des acquis : les acquis des stagiaires en cours de formation sont évalués au fur et à mesure de la progression pédagogique. Ces évaluations observent trois modalités :

1) Le contrôle ponctuel. Régulièrement, le formateur met en place une courte évaluation orale ou écrite des acquis, afin de vérifier et de s'assurer de la compréhension des stagiaires. Cette évaluation permet au formateur de reprendre certains points non ou peu assimilés par le stagiaire et de continuer son programme avec sérénité.

2) Trois évaluations en cours de formation. Elles sont organisées à l'avance et se déroulent sous forme d'examen blanc. Elles servent à évaluer une étape de la formation et à noter les compétences et le travail fourni par les stagiaires. Les résultats (notes) sont reportés dans le carnet scolaire des stagiaires et seront soumis au jury en fin d'année. Après chaque

évaluation, des entretiens individuels sont réalisés, afin de permettre aux formateurs de faire le point avec chaque stagiaire sur les acquis, mais aussi les compétences restant à consolider.
3) Un examen final. Il s'agit de l'épreuve finale de fin d'année que nous organisons sous la tutelle des services certificateurs.

METHODE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique d'IFE-BAT pratique la pédagogie par objectif associée au principe de l'alternance entre la théorie, la pratique et la formation professionnelle en entreprise. Ainsi, les chargés de formation découpent les contenus pédagogiques par modules et objectifs opérationnels et déterminent une progression qui vérifie progressivement les acquisitions des stagiaires. Il s'agit de la pédagogie en spirale qui reprend en résumé, les cours précédents et enchaîne avec le nouveau thème prévu. Ainsi le parcours de formation se construit étape par étape, en constante relation avec les objectifs envisagés dans le parcours de formation.

Nous pratiquons la pédagogie mixte. La formation se déroule en groupe (cours théoriques collectifs) et en individuel (ateliers de formation) et observe une alternance entre les cours en salle, les apprentissages dans les ateliers techniques et le travail en entreprise. Cette alternance permet aux stagiaires de donner du sens aux apprentissages théoriques et aux formateurs, de mesurer en permanence, la progression des stagiaires et l'écart qui les sépare du niveau recherché pour réussir les épreuves de la validation préparée.

Outre l'individualisation/différenciation de la démarche pédagogique et des prescriptions, le suivi pédagogique des stagiaires est individualisé. Au démarrage de la formation, chaque stagiaire est reçu en entretien par son formateur référent. L'objectif de cette rencontre est de permettre à l'intéressé de prendre connaissance des principes de déroulement des ateliers et des modules de formation.

Cet entretien constitue pour l'équipe pédagogique l'occasion de mesurer, outre le parcours antérieur et les centres d'intérêt, les contraintes dans lesquelles évolue le stagiaire, les difficultés particulières et enfin le degré le plus ou moins grand d'écart entre la représentation du stagiaire et la réalité de ses besoins. De plus, au cours de leur formation, les stagiaires sont reçus individuellement par leur formateur référent et ce dans l'objectif d'apprécier leur évolution dans le dispositif et d'anticiper les éventuelles difficultés qu'ils pourront rencontrer.

Les contenus pédagogiques et la durée des modules de formation sont également individualisés. L'évaluation initiale, puisqu'elle tient compte de la formation initiale et professionnelle du stagiaire, précise dans le contrat de formation, les besoins actuels de formation du stagiaire pour se qualifier dans le métier visé et obtenir la certification visée. Ce principe va à l'encontre de la pédagogie uniforme qui dispense la même leçon, les mêmes exercices pour tous, au même moment.

De plus, grâce à cette modularisation de la formation, l'équipe pédagogique, dispense les contenus de formation en fonction des besoins et du rythme d'apprentissage des stagiaires. A cet effet, la durée des modules de formation est déterminée en fonction des besoins de formation de chaque stagiaire et non de façon linéaire et uniforme. A titre d'exemple,

certains stagiaires feront plus d'atelier pratique ou d'enseignement technologie et moins ou pas du tout de remise à niveau. La démarche inverse est valable également.
En résumé, le principe pédagogique appliqué par les formateurs qui se rapproche fortement du principe de différenciation pédagogique, permet la prise en compte des individualités dans une démarche collective. La gestion de cette pédagogie repose essentiellement sur l'expérience et le savoir faire capitalisés par l'équipe pédagogique dans l'organisation et la conduite des parcours qualifiants.

CONTENUS DETAILLES :

630 heures de formation **en présentiel** seront consacrées à l'enseignement général et professionnel. Elles comprendront outre l'exercice des différentes tâches du métier, l'apprentissage des règles de sécurité et d'hygiène et **140** heures de stage professionnel en entreprise.

CCP 1. Entretenir le logement et le linge d'un particulier	**Dispense ou réduction éventuelle :** **Non** ☒ **Oui** ☐
CCP 2. Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets	**Dispense ou réduction éventuelle :** **Non** ☒ **Oui** ☐
CCP 3. Assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile	**Dispense ou réduction éventuelle :** **Non** ☒ **Oui** ☐
- Stages professionnels en entreprise	**Dispense ou réduction éventuelle :** **Non** ☒ **Oui** ☐

Le métier d'assistant de vie aux familles

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.
Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement et du linge, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des tâches attendues et organise son intervention. Il prépare le matériel et dose les produits conformément au mode d'emploi et met en oeuvre les techniques adaptées aux surfaces à entretenir. Il trie, lave et repasse le linge, et effectue des travaux de couture simples.
Dans le cadre d'une prestation d'accompagnement, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne ou de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En tenant compte de la singularité de la personne, il l'accompagne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale. L'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il prépare des plats simples et l'aide à s'alimenter.

Dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, de ses principes éducatifs et des habitudes familiales, de l'âge, des besoins et des capacités de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation de l'intervention. Il encourage l'enfant dans ses apprentissages et sollicite sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de son autonomie et de sa socialisation. Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques qui accompagne d'une communication appropriée. Il prépare des plats simples et des goûters et aide l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Il intègre dans sa pratique les écogestes. Il porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention et de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'assistant de vie aux familles est en relation avec la personne et son entourage, y compris les proches aidants ou avec des particuliers dans le cadre des prestations concernant l'entretien du logement, et le parent de l'enfant.

Il communique avec le supérieur hiérarchique, les membres de son réseau, et d'autres intervenants dans le cas d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

L'assistant de vie aux familles exerce ses activités comme salarié du bénéficiaire en emploi direct ou en mandataire. Il peut également exercer en tant que salarié d'une structure prestataire, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il peut avoir plusieurs employeurs. Les emplois sont accessibles en temps plein ou à temps partiel.

Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. L'emploi s'exerce en journée, parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

L'emploi d'assistant de vie aux familles s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie

- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

CONTENUS PEDAGOGIQUES :

LES MATIERES PROFESSIONNELLES

CADRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE :

- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention
- Statuts : prestataire, mandataire, emploi direct et mise à disposition
- Fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé
- Dispositif de financement des heures d'aide à l'entretien du domicile
- Dispositif de financement de son intervention dans le cadre de l'aide à la personne
- Principales mesures de protection juridiques (tutelle, curatelle…) et leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF
- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention en cas de suspicion d'une situation de maltraitance de la personne aidée
- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention auprès d'une personne ayant une conduite addictive
- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention auprès d'une personne en fin de vie et de son entourage
- Cadre conventionnel du travail à domicile
- Dispositif de financement de son intervention dans le cadre de la garde d'enfants à domicile
- Protection maternelle et infantile (PMI)
- Connaissances de base de la protection de l'enfance

REGLES D'HYGIENE :

- Connaissances de base de l'hygiène
- Règles d'hygiène individuelle et domestique et de la prévention de la prolifération microbienne
- Règles d'hygiène liées à l'entretien du logement et de la prévention des risques de contamination
- Règles d'hygiène et la prévention des risques de contamination
- Connaissance de base de l'hygiène alimentaire
- Repères sur les règles d'hygiène alimentaire spécifiques au nourrisson

PREVENTION DES RISQUES :

- Risques d'accidents domestiques et moyens de prévention
- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés à l'utilisation des produits d'entretien

- Risques d'accidents de trajet et moyens de prévention
- Risques psychosociaux potentiels et moyens de prévention
- Connaissance des supports d'information de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) à destination des aides à domicile
- Risques liés aux postures et aux mobilisations des personnes
- Risques liés à une immobilisation prolongée
- Prévention des risques de chute de la personne aidée
- Modalités de déclaration administrative en cas d'accident du travail
- Rôle des différents intervenants ou relais compétents en fonction des situations à risques
- Principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours
- Risques liés aux transferts et aux déplacements des personnes
- Risques liés à l'alimentation et principes de prévention des fausses routes
- Risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que des moyens de prévention
- Risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants
- Prévention de la mort subite du nourrisson
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

ENTRETIEN DU LOGEMENT :

- Classification des produits d'entretien du logement, de leur utilisation et de leur stockage
- Entretien des différents matériaux rencontrés à domicile (le bois ciré, le bois verni, le verre ménager, le cristal, le verre céramique, les miroirs, le mélaminé et le stratifié, les écrans)
- LCD, plasma et ordinateurs, les métaux tels que l'acier, l'inox et le cuivre, la pierre, le marbre, les tapis, les moquettes …)
- Matériels nécessaires à l'entretien du logement
- Modes opératoires de nettoyage des sols, des surfaces et des équipements

ENTRETIEN DU LINGE :

- Produits d'entretien du linge, leur utilisation et leur stockage
- Matériels nécessaires à l'entretien du linge
- Principaux textiles, leurs propriétés, étiquettes et pictogrammes
- Techniques de lavage du linge
- Techniques de repassage
- Techniques des travaux de couture simples

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES :

- Communication verbale et non verbale
- Connaissance des publics aidés
- Besoins fondamentaux de la personne
- Caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

- Notions d'autonomie et de dépendance
- Dispositifs d'accompagnement des personnes âgées dépendantes
- Conséquences du vieillissement et du rôle de l'ADVF
- Principes généraux des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance
- Besoin de stimuler la personne pour maintenir son autonomie
- Activités contribuant au maintien de l'autonomie des personnes
- Principales pathologies et leurs conséquences sur l'aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements
- Techniques d'aide à la toilette et à l'habillage et au déshabillage
- Aides techniques et aménagements spécifiques
- Gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé

ALIMENTATION :

- Dimension culturelle et symbolique des repas
- Principaux groupes d'aliments nécessaire à l'équilibre des repas
- Principes généraux des principaux régimes alimentaires
- Diversification alimentaire, notions de diététique, régimes particuliers, troubles alimentaires, allergies chez les adultes et les enfants

PETITE ENFANCE :

- Développement psychomoteur de l'enfant
- Besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant
- Développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui -même et à son corps, ses ressentis)
- Acquisition de la propreté
- Rapports de l'enfant à la nourriture,
- Socialisation de l'enfant
- Place du jeu dans le développement de l'enfant
- Différents types de jeux et activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Repères sur les besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant
- Repères sur le développement psychomoteur de l'enfant
- Repères sur le développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)
- Techniques de préparation des biberons
- Rythmes du sommeil de l'enfant
- Techniques de toilette des enfants selon leur âge
- Matériels et équipements de puériculture

DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Principes du développement durable relatifs à l'utilisation des produits ménagers
- Principes du développement durable relatifs à l'entretien du linge
- Principes du développement durable relatifs aux courses

COMPETENCES PROFESSIONNELLES A ACQUERIR :

Compétence professionnelle n°1 - Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Afin de construire une relation professionnelle, se présenter au particulier, prendre connaissance des consignes, des habitudes et du niveau d'exigence, et des tâches à effectuer lors de l'intervention. Si nécessaire reformuler et demander des précisions, convenir avec le particulier de l'organisation de l'intervention afin d'optimiser la qualité de service.
Tenir compte de la configuration des lieux, du matériel et des produits disponibles afin d'estimer les durées d'exécution des tâches. Vérifier avec le particulier la faisabilité des tâches dans le temps alloué ainsi que l'adéquation des caractéristiques du logement et de l'équipement en fonction de la nature de l'intervention.
Etablir avec lui les priorités et convenir d'éventuels aménagements de l'espace pendant l'intervention afin de prévenir les risques propres à l'entretien du logement et à l'entretien du linge.
A la fin de l'intervention, constater d'éventuels écarts entre les tâches prévues et les tâches accomplies et transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés selon les modalités prévues.

Compétence professionnelle n°2 - Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, à partir des consignes, des caractéristiques des lieux et des principes de base du nettoyage, organiser les différentes tâches de nettoyage. Respecter les habitudes et les attentes du particulier. A partir du matériel et des produits disponibles, mettre en oeuvre les techniques adaptées aux surfaces à nettoyer en veillant à préserver le logement du particulier. Dépoussiérer ou réaliser un essuyage humide des surfaces, des objets et du mobilier. Laver les surfaces, les vitres et les sols. Nettoyer et désinfecter les équipements sanitaires et les accessoires.
Contrôler visuellement le résultat de son travail et réajuster si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Trier et évacuer les déchets et les eaux usées en respectant les consignes.
Tout au long de l'intervention prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
Selon les modalités prévues, transmettre au particulier ou aux interlocuteurs concernés les informations relatives à l'intervention, aux produits et aux dysfonctionnements du matériel constatés lors de l'intervention.

Compétence professionnelle n°3 - Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

A partir des consignes organiser les différentes tâches d'entretien courant en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier. Selon des modes opératoires, entretenir les sols (dépoussiérage par balayage ou aspiration, lavage), les surfaces, les mobiliers, les équipements, les vitres, et les équipements sanitaires. Désinfecter certaines surfaces en

utilisant les matériels et produits adéquats conformément aux modes d'emploi. Tenir compte des imprévus et du temps imparti. Respecter des règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

Compétence professionnelle n°4 - Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage

Afin de connaitre les éléments caractéristiques de la situation, communiquer avec la personne aidée de manière adaptée afin d'établir une relation de confiance. En fonction de la situation et des actes à effectuer, établir les priorités en accord avec elle. Tenir compte de ses attentes et de ses besoins tout en respectant les règles de sécurité. Lui apporter un service personnalisé, de qualité et conforme au cadre d'intervention établi et s'assurer de sa satisfaction. Face à une situation imprévue ou un changement de comportement, réévaluer avec la personne les activités à effectuer. Communiquer oralement ou par écrit pour faire remonter aux interlocuteurs concernés le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention et de passer le relais si nécessaire.

Compétence professionnelle n°5 - Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Afin d'anticiper les risques d'accident, exercer une vigilance sur l'environnement de la personne aidée et lui proposer si nécessaire des aménagements adaptés. Veiller constamment à la sécurité de la personne, rester attentif à son état de santé physique et moral, et repérer les situations pouvant nécessiter de passer le relais aux interlocuteurs compétents. En situation d'urgence, sécuriser les personnes et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés. Tout au long de l'intervention, veiller à sa propre sécurité et se référer à sa hiérarchie en cas de besoin.

Compétence professionnelle n°6 - Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, en prenant en compte et en respectant les choix de la personne, ses goûts et ses habitudes, l'accompagner dans la réalisation de ses projets. Recueillir auprès de la personne elle-même ou éventuellement ou de son entourage des informations relatives à ses centres d'intérêt. L'accompagner dans ses activités relevant de la vie civique et sociale, de la vie culturelle, des sports et loisirs. Contribuer si nécessaire à la levée des obstacles dans son environnement
Si besoin, contribuer dans certaines situations, à son maintien dans le cadre de sa scolarité, de ses études ou de son travail.
Si la personne ou son entourage le souhaite, lui proposer des activités adaptées.
Créer les conditions favorables pour stimuler la personne. L'inviter à participer aux activités de la vie quotidienne en tenant compte de ses capacités, de ses souhaits et de ses habitudes de vie.
A la demande de la personne ou de son entourage, l'aider dans les démarches administratives simples et le cas échéant, dans la gestion du budget alloué aux achats courants, tout en respectant la confidentialité des informations.

Ajuster la participation de la personne à ses capacités et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Informer la personne et son entourage des aides techniques ou des aménagements possibles contribuant au maintien de son autonomie. Tout au long de l'intervention, veiller à la sécurité de la personne et prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Repérer les signes de fragilité ou de l'isolement et en faire part aux interlocuteurs concernés.
Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.

Compétence professionnelle n°7 - Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Aider la personne à faire sa toilette, en veillant à son confort et dans le respect de son intimité. L'aider à s'habiller, et à se déplacer afin de satisfaire à ses besoins fondamentaux. Solliciter la participation de la personne aidée en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment et ajuster l'aide apportée. Respecter les règles d'hygiène et les habitudes de la personne, veiller à sa propre sécurité et à celle de la personne aidée. Distinguer les actes de l'ADVF des actes relevant d'une prescription médicale et respecter les limites de sa fonction.

Compétence professionnelle n°8 – Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

En tenant compte des goûts et des habitudes de la personne aidée, l'aider à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé. Respecter les règles d'hygiène et veiller à la sécurité de la personne aidée. En absence de régimes prescrits, proposer des repas équilibrés et adaptés à la personne aidée. En cas de régime prescrit, favoriser le respect des consignes des professionnels. Associer la personne à la préparation de ses repas et aux courses et ajuster sa participation en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment. En cas de portage des repas, apporter à la personne l'aide nécessaire.

Compétence professionnelle n°9 – Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

Identifier les caractéristiques de la situation de handicap de la personne et ses conséquences dans l'aménagement de son domicile, dans sa vie quotidienne, sociale et professionnelle.
Contribuer à lever les obstacles auxquels la personne est confrontée dans sa vie quotidienne, son environnement et sa vie sociale. S'assurer de la participation sociale de la personne en fonction de son projet de vie.
Communiquer de façon appropriée avec la personne en situation de handicap et établir avec elle une relation professionnelle et de confiance. S'assurer de l'adéquation des réponses à ses besoins et ses attentes en s'adaptant à ses remarques, son rythme, ses goûts et ses habitudes de vie. Solliciter l'accord de la personne en situation de handicap ou celui de son entourage dans les réponses proposées. Repérer les signes de fragilité ou de l'isolement.

Mettre en place les gestes et les techniques adaptés à chaque situation singulière. Veiller au confort et au bien-être de la personne. Le cas échéant, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à la situation de la personne.
Veiller à sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
Respecter les limites de sa fonction. Evaluer et ajuster son intervention le cas échéant. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.
Respecter l'autonomie de la personne handicapée.

Compétence professionnelle n°10 - Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant

Ecouter les parents et recueillir auprès d'eux les informations nécessaires pour assurer leur relais dans le respect des consignes et des habitudes familiales et prévoir avec eux toutes les autorisations nécessaires à son intervention. Définir avec les parents l'organisation de l'intervention en fonction du nombre d'enfants et de leurs besoins, des activités et des tâches occasionnelles afin d'établir un cadre partagé et permettre d'instaurer une relation de confiance. En fin d'intervention, rendre compte aux parents selon les modalités définies et en fonction des événements.

Compétence professionnelle n°11 - Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant

Identifier les risques spécifiques à l'âge de l'enfant, à l'activité et aux différents environnements et rester vigilant tout au long de l'intervention afin d'anticiper les risques d'accident. En situation d'urgence, sécuriser les enfants et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés et les parents. Expliquer les risques aux enfants dans un langage adapté afin de leur faire prendre conscience des dangers potentiels. En fin d'intervention rendre compte aux parents.

Compétence professionnelle n°12 Accompagner l'enfant dans son apprentissage de base, dans sa socialisation et lors de ses activités

Dans le respect des principes éducatifs des parents, repérer des situations propices aux apprentissages de base. Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui en adaptant ses paroles et sa posture à son niveau de compréhension. Dans le respect des consignes parentales, choisir des jeux et des activités adaptés à l'âge et aux intérêts de l'enfant. Respecter le rythme de l'enfant et l'encourager dans ses apprentissages afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.

Compétence professionnelle n°13 - Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Afin de respecter ses besoins fondamentaux et d'assurer le confort de l'enfant, appliquer les gestes techniques et les postures adaptées lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant. Préparer les repas selon les consignes des parents, aider l'enfant à

manger. Tenir compte de son âge, de ses acquis, de son rythme et accompagner ses actes par des paroles appropriées. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE

La période d'application en entreprise fait l'objet d'un protocole tripartite (convention de stage) et d'un projet validé avec l'entreprise arrêtant des tâches précises à confier aux stagiaires. Pendant toute la durée du stage, les apprenants sont suivis et épaulés par un tuteur au sein de l'entreprise et par le responsable du placement et du suivi en entreprise du centre de formation.

Au cours du suivi en entreprise, le chargé des relations avec les entreprises évalue avec les employeurs, l'évolution des stagiaires dans l'exercice du métier, le degré de satisfaction des employeurs et les possibilités d'embauche au terme de la formation.

Les outils de suivi des périodes d'application en entreprise sont :

- La grille d'évaluation du stagiaire remplie par le tuteur en entreprise.
- Le rapport de stage rempli par le stagiaire.
- Les rapports de visites du chargé des relations avec les entreprises.

Nom du signataire :

Cachet et signature

Version du 06/11/2024_V2